

**CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2017**  
**Compte-rendu**

Présents : Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Alain VUILLERMOZ, Régine PONCET, Julien CARNOT, Dominique GRECARD, Jacques-Hervé RIFFAUD.

Absente : Marie-Anne LE METAYER.

Secrétaire de Séance : Jacques-Hervé RIFFAUD.

Début de séance à : 19h15

Le Maire demande le rajout de quatre points à l'ordre du jour :

- Point 11 : Délibération relative à la périodicité de remboursement des emprunts CA ;
- Point 12 : Avenants relatifs aux travaux du CTM ;
- Point 13 : Restitution de la caution pour un logement libéré par un locataire ;
- Point 14 : Bail saisonnier pour le relais des skieurs – saison d'hiver 2017-2018.

**1°/ Approbation des CR des conseils municipaux du 14/06/2017 et du 30/06/2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2017 est modifié de la façon suivante :

- La course cycliste passant à La Pesse le 1<sup>er</sup> juillet est la *Forest'cime* (pas la Forestière) ;
- Le nom des votants est retiré pour chaque délibération ou vote formel (seuls apparaissent le nombre de voix *contre*, *abstention* ou *pour*).

Après prise en compte de ces modifications, le CR du 14 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2°/ Caractère nominatif ou pas des votes en conseil municipal :**

Après exposé de la réglementation, il est rappelé que les séances de conseil municipal sont publiques.

Il est précisé que les documents de restitution du déroulement des conseils ne sont pas exhaustifs et présentent le caractère de compte-rendu plutôt que procès-verbal ; il faudra modifier le site internet dans ce sens.

Après débat, il est décidé que les votes ne seront pas nominatifs.

**3°/ Vente de terrain à la SCI « Refuge du Berbois » :**

Il s'agit d'un délaissé de 94 m<sup>2</sup> dans un virage du Berbois. Le prix de vente est fixé 2,50 € le mètre carré, selon l'estimation de France Domaines, non compris les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à enclencher la procédure de délimitation par le géomètre auprès des services du cadastre.

#### **4°/ Budget assainissement :**

Il y a lieu de procéder aux votes relatif aux recettes du budget assainissement (parts communales) pour 2017.

Il est rappelé qu'il s'agit de redevances, c'est-à-dire correspondant à peu près au coût des services rendus, et que le taux d'inflation est de l'ordre de 1% par an. La Commune doit faire face à une augmentation significative de charges due à l'obligation de faire évacuer les boues résiduelles par un organisme agréé de type concessionnaire de station d'épuration ou entreprise spécialisée ; En effet, l'épandage agricole est devenu très difficile dans le secteur géographique proche et aucune solution n'a été trouvée malgré les nombreuses recherches.

Pour rappel, en 2016, le forfait était de 93€ et la redevance sur la consommation était 0,94€/m<sup>3</sup>. Après débat, pour le forfait (≈ abonnement) et la consommation, deux propositions sont soumises au vote :

- Augmentation du forfait de 7€, soit un montant de 100€, et de 1 centime par m<sup>3</sup> consommé, soit 0,95€/m<sup>3</sup> : 3 voix ;
- Augmentation du forfait de 3€, soit un montant de 96€ (tarif appliqué en septembre 2017) et de 3 centimes par m<sup>3</sup> consommé, soit 0,97€/m<sup>3</sup> (tarif appliqué en septembre 2018) : 7 voix. Cette dernière proposition est adoptée.

La taxe de raccordement à l'égoût est actuellement de 6000€ HT ; pour rappel, elle ne peut pas excéder 80% du coût moyen d'un assainissement individuel (aux normes actuelles). Après débat, il est décidé à l'unanimité de maintenir le montant inchangé pour cette année.

#### **5°/ L.A.C.A.S. : Retour sur le document présenté par la programmiste Maïa RABINOWITZ :**

Un document de travail relatif au projet de création de locaux d'activités commerciales, artisanales et de services (entre le relais santé et la Fruitière) a été présenté le 18 juillet dernier. Il porte sur l'analyse du site, le programme théorique et les pistes de scénarios.

Les questions financières (coût global, charges éventuelles pour la Commune) seront l'objet de documents complémentaires et d'une autre réunion avec la programmiste prévue le 24 août à 14h00.

Au vu du document présenté apparaissent plusieurs questions :

- Maintien et coût éventuel de réaménagement/transformation des garages existants ; ceci constitue un scénario supplémentaire d'intégration des garages existants dans l'ensemble à construire avec recherche d'économies ;
- Est-il possible de réduire le programme d'une partie des locaux au stade « hors d'eau – hors d'air » en laissant le reste de l'aménagement à la charge des futurs occupants ? Quelles seraient les économies pour les collectivités ? Ceci pourrait-il intéresser certains candidats à l'occupation des locaux ?
- Est-il bien prévu une circulation interne des clients, plus ou moins couverte, entre les bâtiments ?
- En cas de réutilisation des garages existants, l'accès côté arrière est-il possible pour s'affranchir de la sortie côté route ?
- Il est nécessaire d'affiner les possibilités de recettes locatives en fonction de l'offre et des demandes identifiées et probables ?
- Est-il possible de réaliser un genre de maquette pour mieux visualiser les projets ? (Ce point ne semble pas relever de la mission de programmiste).

## **6°/ Demande de location de logements communaux :**

Plusieurs demandes ont été formulées :

- La mère âgée d'un habitant de la Commune a sollicité par courrier la location du logement « Chapuzieux ». Il est convenu d'effectuer une visite préalable du logement et de son accès avec la personne demandeuse avant de donner une suite favorable ; En effet, ce logement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et le locataire comme son entourage doivent en être conscients ;
- Deux personnes ont demandé le même logement (studio « Spapreu »), courriers du 26/06 et du 30/06, après visite des lieux. Il y a lieu de voter pour déterminer qui sera l'attributaire :
  - o 7 voix pour la demande écrite du 26/06 ;
  - o 1 voix pour ne pas louer à ces personnes ;
  - o 2 abstentions.

Pour éviter ce genre de situation, Régine PONCET centralisera à l'avenir les demandes de location.

Le maire se charge de contacter le second demandeur pour lui proposer un autre logement.

## **7°/ Situation d'Agathe ROCHE née ANDRIEUX, suite à la fermeture de "la Tour Bière" :**

Mme ROCHE a été licenciée le 14 juillet suite à la reprise de son contrat le 5 mai 2017 par la Commune (conséquence de la cessation d'activités de la Tour Bière).

Le coût du salaire et des charges, pour la Commune sur cette période, est de 4176,60€ (2740,42 salaire net + 1436,18€ de charges patronales) qui s'ajoutent aux dettes de la Tour Bière envers la Commune.

## **8°/ Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte notarié avec la SCI « Les Copeaux » :**

Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'acte d'achat de terrain avec la SCI « Les Copeaux » auprès du notaire de la Commune, Me BUSCOZ.

## **9°/ Centre Technique Municipal – avancement du projet**

Un point est fait sur l'avancement des travaux :

- Les travaux avancent conformément au programme ;
- Le montage d'une sirène est à prévoir pour les alertes, la sécurité civile ;
- Un complément de travaux est à prévoir pour la couverture de la fosse, suite à un oubli ;
- Une porte est à créer entre le garage et l'atelier (la maçonnerie a été prévue) ;
- Il y a une moins-value relative au lot installations électriques.

Le conseil municipal se préoccupe de l'aspect visuel final de l'entrée Nord du bourg de La Pesse (*un des objectifs du PLU était de supprimer un point noir paysager constitué par les remblais et les garages municipaux*) : Une démarche citoyenne relative à cette entrée Nord et aux abords du CTM pourra être lancée après le 15 septembre, sur le terrain avec quelques personnes qualifiées.

## **10°/ Restitution des commissions :**

Point reporté en fin de réunion (Cf. pages suivantes).

### **11°/ Périodicité de remboursement des emprunts CA :**

Suite à la renégociation de deux emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, la périodicité annuelle de remboursement des annuités, passaient en périodicité trimestrielle, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Afin de ne pas perturber le processus de remboursement et vu le très faible enjeu financier, il est proposé de modifier ces délibérations pour en rester à une périodicité annuelle de remboursement des emprunts.

Délibérations sont prises à l'unanimité pour modifier les délibérations du 29/06/2016 et rester à un remboursement annuel.

### **12°/ Avenants relatifs aux travaux du CTM :**

Quatre lots de travaux sont concernés par un ou deux avenants à caractère financier, suite à des travaux modificatifs. A noter que globalement, l'ensemble de ces avenants totalise une moins-value de 28,53€ HT.

Il s'agit des lots suivants :

- Gros œuvre – maçonnerie : deux avenants de montants respectifs de +250,99€ et +632,00€ ;
- Charpente métallique – couverture, bardage, zinguerie : +280,00€ ;
- Chauffage ventilation : +822,00€
- Electricité – courants faibles : -1956,47€.

Délibération est prise à l'unanimité pour accepter ces avenants et autoriser le Président du SIDEC à les signer.

### **13°/ Restitution de la caution pour un logement libéré par son locataire :**

Un locataire a libéré récemment un logement ; Cependant certaines dégradations ont été subies par ce logement, à savoir peintures sur la porte, dégradations du sol, fils coupés et absence d'ampoules aux points lumineux du plafond, abandon (?) de matériels et matériaux sur place.

Il est convenu d'effectuer une comparaison rigoureuse des états des lieux entrant et sortant afin de déterminer ce qui doit être réparé ou indemnisé par le locataire et d'inviter ce dernier, le cas échéant à régulariser la situation. A défaut, la Commune se réserve le droit de conserver le montant de la caution.

### **14°/ Bail saisonnier pour le relais des skieurs – saison d'hiver 2017-2018 :**

Julien CARNOT et Jean-Yves COMBY sont chargés d'établir un projet d'annonce, relative à un bail saisonnier (gérance) pour l'hiver 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril), pour une publication sur le site Leboncoin. Ce projet sera proposé rapidement aux membres du conseil afin de le mettre en ligne dès que possible avant le 14 juillet.

### **10°/ Restitution des commissions :**

#### **Commission jeunesse – vie locale :**

- Le Chalam stade a été construit, avec un budget d'achat de matériels et matériaux de 3500€ TTC (?), et inauguré le 26 juillet ;
- Entre 1 et 6 jeunes ont participé à sa construction ;
- Un règlement va être mis au point rapidement pour déterminer les conditions d'usage du matériel, les horaires, etc.

### **Commission services techniques et urbanisme :**

- Chantiers d'enrobés et enduits 2017 : Devant la difficulté d'obtenir des offres d'entreprises spécialisées, une adaptation du programme a dû être réalisée. Il s'agit, en particulier, de concentrer chaque saison sur une seule nature de travaux pour optimiser ceux-ci économiquement et obtenir des offres compétitives. Pour 2017, la VC 2 - chemin de Sous les Bois (vers le Talonard) sera revêtue sur la zone la plus fragile et endommagée (tourbière et bois), à savoir une longueur totale de 228 mètres. Les travaux de la VC 102 – chemin du Cimetière sont reportés en 2018 et seront à grouper avec des travaux de même type pour d'autres voies ;
- La commande pour la VC 2 a été passée à l'entreprise SJE (COLAS Nord-Est), moins et mieux-disante avec une date d'intervention sollicitée pour la semaine 35 (voire 36) de préférence et un délai de prévenance de huit jours afin que la Commune puisse prévenir les riverains ;
- Afin de résoudre le conflit de priorités entre piétons, automobilistes bénéficiant du rétrécissement de voie et ceux bénéficiant du feu vert, l'entreprise Signaux GIROD a été sollicitée au titre de son devoir de conseil pour modifier le feu vert en feu jaune/orange clignotant. Techniquement c'est assez simple et un devis de 997,56€ HT a été émis ; pour la prise en charge financière de cette adaptation, l'entreprise, sous-traitante, nous renvoie vers le titulaire – Routière GUENUCHOT (EUROVIA) qui nous renvoie vers les services du Département ayant validé le projet... Jacques-Hervé RIFFAUD est chargé d'une ultime tentative de prise en charge au moins partielle de cet aménagement de sécurité par le Département ; à défaut, la Commune devra passer la commande.

### **Commission économie :**

- Les réponses au questionnaire entreprises arrivent en mairie ; d'autres sont attendues ;
- Sauf cas particuliers nécessitant une intervention ponctuelle ou rapide de la Commune, le dépouillement est en cours et sera restitué lors d'une prochaine réunion.

### **15°/ Questions diverses :**

- Une déclaration d'assurance est à faire pour une vitre cassée à la fenêtre de l'école ;
- L'assemblée générale extraordinaire de la copropriété est convoquée pour la demande d'autorisation de peindre la façade de la boulangerie ; le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

### **16°/ Différents courriers ont été reçus par la Commune pour des manifestations diverses.**

Fin de Séance à 23h 04

Date du prochain conseil municipal : Le jeudi 24 août à 19h00.